

Association suisse pour le suffrage féminin : assemblée générale annuelle des associations suissees pour le suffrage féminin, les 11 et 12 mai 1946

Autor(en): **A.B.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **34 (1946)**

Heft 708

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-265809>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Paraît tous les quinze jours le samedi

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD

REDACTION
M^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES
M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne



Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.-
6 mois : 3.50
ETRANGER : 8.-
Le numéro : 0.25

ANNONCES

11 cent, le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent de n'importe quelle date

La société dépend des
femmes. Tous les peuples
qui ont le malheur de les
enfermer sont misérables.

VOLTAIRE.



**Assemblée générale annuelle
des Associations Suisses pour le Suffrage
féminin, les 11 et 12 mai 1946**

Ce fut Schaffhouse qui reçut cette année les déléguées à la 35^{me} Assemblée générale. Malgré la situation excentrique de ce canton un nombre important de représentantes des diverses sections suisses y prirent part.

C'est dans la magnifique Salle du Grand Conseil que la séance fut ouverte par la présidente centrale, M^{me} Vischer-Altho, qui commença par remercier les autorités de la ville de Schaffhouse et les suffragistes schaffhouseises pour la cordialité de leur accueil. Notons en passant que les « Schaffhauser Nachrichten » nous avaient consacré un article de bienvenue, de sympathie à notre cause et d'encouragement, sans omettre toutefois de mentionner que nous avions encore un dur chemin à parcourir avant d'atteindre notre but!

Notre présidente donne tout d'abord la parole à M. le Conseiller d'Etat Schoch qui avait bien voulu honorer la réunion de sa présence et qui, en termes fort aimables, nous adressa ses vœux et ceux des autorités pour le succès de cette réunion. La Présidente donne ensuite lecture de son rapport annuel. Elle signale les différentes actions en cours pour l'obtention du droit de vote féminin, tant sur le plan fédéral que dans les 15 cantons où des motions ou des initiatives sont pendantes. Une active propagande est menée dans tous ces cantons. Le Comité d'action pour le postulat Oprecht accomplit un grand travail sous forme de conférences, publications, distribution de brochures, organisation de cours pour conférencières en langue allemande et en langue française. A côté de l'action pour le suffrage féminin, l'association s'est occupée de différentes questions fédérales. Elle a appuyé par la distribution de tracts la votation pour l'article constitutionnel sur la protection de la famille; dans plusieurs requêtes elle a réclamé une représentation des femmes dans la commission d'experts pour l'assurance-vieillesse et émis des vœux au sujet du choix de femmes dans la commission d'experts pour l'assurance-maternité.

Avec 19 sociétés suisses intéressées à la question nous avons élaboré un plan pour le maintien du service militaire féminin complémentaire. Notre présidente fut invitée par le Département politique fédéral à prendre part aux séances de la Commission consultative chargée d'examiner la question de l'entrée de la Suisse dans l'O.N.U. M^{me} Vischer rappelle ensuite la mémoire de trois membres disparus au cours de cet exercice: M^{lle} Gourd, notre vénérée membre du Comité central, M^{lle} Stähli pendant de longues années présidente de la section de Thoune et sa remplaçante M^{lle} Bohren. Schaffhouse perdit en M^{me} Dr. Amsler une ancienne présidente de section et un fidèle défenseur des intérêts de sa société.

**Visitez le Stand
du Suffrage féminin
parlez-en autour de vous**

FOIRE DE GENÈVE - 1-16 juin

Après ce rapport, nous entendîmes celui de M^{me} Leuch, trésorière centrale, lequel accuse un total de recettes de fr. 7.207.65 et de dépenses de fr. 5.813.80 avec un excédent actif de fr. 1.393.85. L'engagement pris à l'égard du Secrétariat féminin par les Associations pour une période de 3 ans arrive à échéance et nous devons nous prononcer sur le financement d'une nouvelle période d'existence. M^{lle} Lecoutre, secrétaire de la Section 3 de ce Secrétariat vient donner quelques renseignements au sujet du fonctionnement de ce qui semble être devenu un instrument indispensable à notre mouvement féminin. Trois ans sont une période bien courte pour porter un jugement définitif mais on peut déjà cependant évaluer le travail accompli et il est recommandé aux sections de s'adresser à lui pour tous renseignements qu'on pourrait lui demander ou lui fournir dans tous les domaines des activités féminines.

On procéda ensuite à l'élection de deux membres au Comité central en remplacement de M^{lle} Gourd décédée et de M^{lle} Boehlen de Berne démissionnaire. M^{lle} Emma Kammacher, avocate à Genève, et M^{lle} Dr. Alice Lüscher de Berne sont nommées à l'unanimité.

Avant de terminer cette copieuse séance administrative, la Présidente soumet à l'Assemblée qui les adopte deux résolutions qui seront adressées aux gouvernements cantonaux et au Conseil fédéral priant notamment ce dernier de présenter le plus rapidement possible un rapport sur le Suffrage féminin. On ne perdit pas son temps aux Assemblées générales du Suffrage, aussi à 20 h. 30 nous nous retrouvâmes de nouveau en une assemblée publique dans la vaste et belle salle de l'Hôtel de Ville attenante à celle où nous avions siégé le matin.

Ce ne fut pas sans émotion que nous entendîmes tout d'abord M^{me} Leuch adresser un vibrant hommage à la mémoire de M^{lle} Gourd, qui fut toujours présente à ces Assemblées qu'elle présida pendant 14 ans et qu'elle animait de son éloquence, de son énergie, de sa riche expérience.

M^{me} Autenrich-Gander parla ensuite de la collaboration de la femme dans l'Etat. Un extrait de cette belle et intéressante cause sera donné ultérieurement.

A 21 h. 30, cette demi-journée bien remplie était terminée, officiellement du moins, car elle se continua au restaurant Tiergarten autour d'un thé aimablement offert aux participantes par la Section de Schaffhouse.

Dimanche matin, à 10 h. 15, une deuxième séance publique donna l'occasion à M^{me} Antoinette Quinche d'expliquer devant un auditoire nombreux le rôle que doivent ou devraient jouer les partis politiques: guider, éclairer, éduquer politiquement les électeurs. Enfin M. Boerlin, conseiller national, de Liestal, dans un brillant exposé, nous parla de la Suisse et des Nations Unies.

L'orateur, tout en souhaitant vivement l'entrée de notre pays dans cette organisation où il pense qu'il doit avoir sa place, estime cependant que les grands principes de notre neutralité qui sont notre raison même d'exister doivent être conservés et il ne doute pas que l'on arrive à trouver un *modus vivendi* qui satisfasse les deux parties. Une intéressante

sainte discussion suivit à laquelle prirent part M^{lle} Stockmaier de Zurich, M^{lle} Waldvogel de Neuchâtel, et M^{lle} Lüscher, de Berne.

Il était près de 13 heures lorsque M^{me} Vischer, après avoir adressé quelques paroles de remerciements aux orateurs et participants, déclara close la 35^{me} assemblée générale.

Il n'est de bon congrès sans banquet officiel, nous nous retrouvâmes donc au Restaurant Tiergarten autour de tables fleuries, abondamment servies et où chacune avait sa place marquée par une carte à son nom et où pour répondre au désir de notre présidente on avait malicieusement mêlé les sections, alternant Velsches et Suisses allemandes. Des discours furent prononcés par la présidente de la Section de Schaffhouse puis par M. Bringolf, conseiller national.

Quelques groupes se formèrent soit pour une visite de la ville soit pour une excursion aux chutes du Rhin.

A 17 heures déjà l'on se retrouvait à la gare pour le départ. Nous primes congé de nos amies schaffhouseises à qui nous tenons à exprimer nos félicitations et nos remerciements pour l'excellente organisation de cette Assemblée réussie en tous points, ainsi que pour la cordialité et l'amabilité avec lesquelles elles nous accueillirent.

A. B.

**En marge du régime transitoire de
l'Assurance - vieillesse et survivants.
Commencer, c'est le grand travail !**

Un Conseiller d'Etat de Genève, répondant à une interpellation sur la mise en application de la loi concernant les rentes-vieillesse et survivants, a déclaré à juste titre: « L'aide transitoire est une énorme machine lente à se mouvoir ».

Quelqu'un a dit: « Commencer, c'est un grand travail ! » Patience, on arrive au but et, si ces débuts sont quelque peu difficiles, cette première expérience portera ses fruits, c'est peut-être un peu cruel pour ceux qui ont 65 ans aujourd'hui mais, en tout et pour tout, il faut un début; a-t-on déjà vu des réformes sociales fonctionner parfaitement bien dès leur application? C'est passer de la théorie à la pratique et personne ne peut savoir, avant d'en faire l'expérience, les difficultés qui pourront surgir: combien de cas particuliers... combien d'exceptions... combien de situations imprévisibles!

L'élaboration d'une assurance-vieillesse et survivants a été longue et difficile, a nécessité de nombreux essais, de nombreux tâtonnements, le but est presque atteint; il s'agit non pas de perdre patience, mais au contraire d'être très attentif, de ne laisser passer aucune imperfection afin de pouvoir intervenir immédiatement.

En comparant le régime transitoire au régime permanent on constate tout d'abord deux différences de base. Premièrement le régime transitoire ne sera qu'un privilège des personnes de nationalité suisse; en effet, les étrangers sont exclus, alors que le régime permanent accorde une rente de vieillesse « aux personnes domiciliées en Suisse, sans distinction de sexe ou de nationalité ». C'est compréhensible, puisque la génération transitoire n'aura versé aucune cotisation; notre pays plutôt pauvre, qui n'a,

comme ressource principale, que le travail de son peuple, ne peut se permettre de faire des cadeaux. En ce qui concerne le régime permanent c'est différent: « qui paie, reçoit ». Deuxièmement, le système du droit inconditionnel sera parfaitement respecté: tout revenu aura droit à la rente, sans égard à la fortune tandis que le système du régime transitoire se base sur des revenus et fortunes « maxima » pour l'établissement des rentes: au-dessus d'un certain revenu ou d'une certaine fortune on n'a pas droit à la rente; si le revenu effectif est inférieur à la limite prévue, on déduit le revenu effectif du revenu maximum et c'est ainsi que l'on calcule le montant de la rente.

En ce qui concerne les ayants droit à la rente, le régime transitoire applique la rente simple et la rente pour couple dans le même sens qu'il a été prévu pour le régime permanent; quant aux rentes des veuves, le régime transitoire ne prévoit pas de rente pour les veuves qui n'ont pas 50 ans et qui ne doivent pas subvenir à l'entretien d'enfants. Il est à espérer que la clause suivante qui semblait particulièrement favorable dans le rapport de la Commission fédérale d'experts (régime permanent) soit respectée dans le projet de loi définitif, clause ainsi formulée:

« La veuve qui, à la mort du conjoint, n'a pas encore accompli sa 50^{me} année et qui n'a pas d'enfants ayant droit à la rente d'orphelin, est mise au bénéfice de la rente de veuve pendant quatre ans, pour autant qu'elle devienne veuve après l'accomplissement de sa 40^{me} année et avant l'accomplissement de sa 50^{me} année. Elle a droit à la dite rente pendant trois ans, à la condition qu'elle devienne veuve après l'accomplissement de la 30^{me} année et avant l'accomplissement de la 40^{me} année. Elle possède le même droit pendant deux ans, pour autant qu'elle devienne veuve avant l'accomplissement de la 30^{me} année. »

La rente d'orphelins a par contre subi, dans le régime transitoire, une amélioration du fait que les orphelins bénéficieront de la rente non seulement jusqu'à 18 ans, mais jusqu'à 20 ans, au cas où ils seraient encore en apprentissage ou continueraient leurs études. Cette façon de voir sera probablement adoptée définitivement pour le régime permanent.

Pour les enfants de parents divorcés ou les enfants illégitimes, le régime transitoire a prévu clairement dans quels cas les rentes d'orphelins seraient simples ou doubles, dans quels cas elle seraient attribuées. Espérons que le projet de loi définitif n'oubliera pas la situation des femmes divorcées, question sur laquelle nous nous proposons de revenir d'ici peu.

Nous voulions, par ces quelques lignes, attirer l'attention sur quelques points comparatifs. L'assurance-vieillesse est lancée, elle subira sans doute encore bien des modifications, mais il fallait commencer, c'était là le grand travail et il faut nous féliciter que les autorités de 1946 aient réalisé une œuvre que le pays attendait depuis si longtemps.

D. L.

L'Ecole d'Infirmières du Bon Secours GENÈVE

forme : des infirmières professionnelles,
des puéricultrices,
des infirmières d'hygiène maternelle
et infantile.

Programmes et renseignements :

Direction : 15, avenue Dumas

LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences.

Médecin-chef : Dr. H. Müller.

Cures de repos

ASSURANCE POUR LA VIEillesse

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE